Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant le 31 mars 2003

Ministre des Finances

Table des matières

Message	•
Message du directeur	3
À propos de CANAFE	
Ses origines	5
Son mandat	5
Sa mission, sa vision et ses valeurs	
L'organisation	6
L'année en perspective :	
la communication du renseignement financier	8
Rapport sur le rendement de 2002-2003	
Résultat stratégique	13
Principales relations	
Objectifs clés et résultats généraux	
Présentation des réalisations pour chacun des résultats prévus	
du Rapport sur les plans et les priorités de 2002-2003	14
Liens avec les programmes, les ressources et les résultats	
Méthodes de gestion	
Annexe 1 – Tableaux financiers	
Tableau 1 – Sommaire des crédits approuvés	29
Tableau 2 – Comparaison des dépenses totales prévues et	
des dépenses réelles	30
Tableau 3 – Comparaison historique des dépenses totales	
prévues et des dépenses réelles	31
Annana O Intitationa Lantana (ala	
Annexe 2 – Initiatives horizontales	
Initiative nationale de lutte contre le blanchiment d'argent	
Initiative de sécurité publique et d'antiterrorisme	32
Annexe 3 – Processus opérationnel de CANAFE	33
Annexe 4 – Principales relations de CANAFE	
Entités déclarantes	34
Organismes chargés de l'application des lois et organismes	
de sécurité nationale	34
Unités du renseignement financier de l'étranger	
Organismes de réglementation	36

Message du directeur

Je suis heureux de présenter le Rapport sur le rendement du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) pour l'exercice 2002-2003. Cette période fut marquée par des progrès remarquables et un haut niveau de rendement.

Au cours de 2002-2003, CANAFE est devenu une unité du renseignement financier à part entière, fonctionnant à plein régime. Son personnel a travaillé activement à la communication de renseignements financiers sur le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et les menaces à la sécurité du Canada aux organismes chargés de l'application des lois et aux organismes de sécurité. À la fin de l'exercice, toutes les catégories de déclaration requises étaient en vigueur et plus de 2 millions de déclarations sur des opérations financières et des mouvements transfrontaliers d'espèces avaient été reçues. Un cadre de travail est venu appuyer la stratégie de conformité de CANAFE et de nombreux entretiens ont eu lieu avec les entités déclarantes pour assurer une déclaration de qualité.

Les progrès et les réalisations de CANAFE n'auraient pas été possibles sans l'établissement de relations solides, axées sur la collaboration, avec les services de police et les organismes de sécurité, les institutions et les intermédiaires financiers, les ministères et les organismes de réglementation. Bien que CANAFE fasse partie d'un réseau coopératif, le caractère indépendant des contacts qu'il entretient avec les services de police et les autres organismes à qui il communique des renseignements lui permet de veiller à la protection de la vie privée et des renseignements sous sa responsabilité. Son obligation d'empêcher l'utilisation et la communication non autorisées de renseignements s'étend à toutes ses activités et imprègne tous les aspects de ses politiques et de ses pratiques.

Le crime organisé et le terrorisme sont d'une envergure transnationale et les efforts requis pour les combattre requièrent une concertation internationale. Grâce à sa participation aux tribunes multilatérales comme celle du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux du G-8, à son adhésion au Groupe Egmont des cellules de renseignements financiers et aux ententes bilatérales qu'il a conclues pour l'échange de renseignements, CANAFE contribue à cette alliance mondiale en produisant un renseignement financier. En retour, il permet au Canada de bénéficier de l'expérience internationale.

La conduite des enquêtes et la réussite des poursuites dans les cas de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes exigent énormément de temps et de ressources. L'ultime succès de l'initiative du Canada en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes dépendra donc de la capacité de tous les partenaires à travailler efficacement ensemble.

L'engagement de CANAFE à l'égard des initiatives de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes demeure ferme. Je suis fier du chemin que nous avons parcouru et je suis convaincu que nous poursuivrons sur la voie de l'excellence au cours du prochain exercice et que nous accroîtrons notre contribution à la lutte mondiale contre le crime organisé et le terrorisme.

Le directeur, Horst Intscher

À propos de CANAFE

Ses origines

Au cours des années 1980, la communauté internationale s'est rendu compte que les problèmes causés par le crime organisé en général et le blanchiment d'argent en particulier ne pouvaient être réglés si les pays travaillaient isolément. La lutte contre ces activités criminelles exige une concertation mondiale et une grande collaboration entre gouvernements. C'est cet effort international qui a donné naissance à CANAFE.

Ce besoin de collaboration visant à déceler les produits de la criminalité et le blanchiment d'argent s'est reflété, en 1988, dans la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes (Convention de Vienne), que le Canada et d'autres pays ont signée. En 1989, les chefs d'État du G-8 ont établi le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI), dont le Canada est un membre fondateur.

En 1991, le Canada a adopté la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité*, qui obligeait de nombreuses institutions financières à identifier leurs clients et à tenir des dossiers. C'est au cours de cette période que certains membres du GAFI ont créé leur unité du renseignement financier (URF), un organisme spécialisé chargé de communiquer des renseignements financiers sur les produits de la criminalité et le blanchiment d'argent. En 1995, plusieurs URF ont uni leurs efforts pour former le Groupe Egmont, mettant ainsi sur pied un forum international de collaboration et d'échange de renseignements entre les pays membres afin d'appuyer leurs programmes respectifs de lutte contre le blanchiment d'argent.

En 1996, le Canada s'est engagé à instaurer un nouveau programme de lutte contre le blanchiment d'argent. Cet engagement a tracé la voie au futur CANAFE, qui a vu le jour le 5 juillet 2000 par suite de l'adoption de la nouvelle *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité*. CANAFE a travaillé énergiquement à jeter les bases de son infrastructure organisationnelle et de sa technologie en prévision de son entrée en fonction à l'automne 2001. En décembre 2001, son mandat a été élargi et la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalit*é est devenue la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalit*é et le financement des activités terroristes (la *Loi*).

Son mandat

CANAFE a été constitué dans le but de détecter et de dissuader le blanchiment d'argent en fournissant des renseignements clés pouvant être utiles aux enquêtes et aux poursuites menées relativement aux infractions dans ce domaine. En décembre 2001, ce mandat a été élargi afin d'inclure la détection et la dissuasion du financement des activités terroristes.

Plus particulièrement, le mandat de CANAFE se définit comme suit :

- recevoir et recueillir les déclarations d'opérations financières douteuses et celles visées par règlement ainsi que les autres renseignements pertinents ayant trait au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes;
- recevoir les déclarations sur les mouvements transfrontaliers d'espèces et d'effets qui représentent de fortes sommes;
- analyser et évaluer les renseignements reçus;
- communiquer aux organismes chargés de l'application des lois les renseignements financiers pouvant être utiles aux enquêtes et aux poursuites menées relativement aux infractions de blanchiment d'argent et aux infractions de financement d'activités terroristes, et communiquer au Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) les renseignements financiers pouvant se rapporter à des menaces à la sécurité du Canada;
- veiller à ce que les renseignements personnels qu'il détient ne soient pas communiqués sans autorisation;
- s'assurer que les institutions financières et les autres entités déclarantes respectent leurs obligations en vertu de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes et des règlements connexes;
- accroître le niveau de sensibilisation et de compréhension du public à l'égard des questions liées au blanchiment d'argent.

Le processus opérationnel de CANAFE est présenté à l'annexe 3.

Sa mission, sa vision et ses valeurs

La *mission* de CANAFE est de communiquer des renseignements financiers sur le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et les menaces à la sécurité du Canada aux organismes chargés de l'application des lois et aux services du renseignement, tout en assurant la protection des renseignements qui relèvent de lui.

Sa *vision* est d'être un leader dans la communication, en temps opportun, de renseignements financiers de grande qualité dans le cadre des efforts mondiaux de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, contribuant ainsi à la sécurité publique des Canadiennes et des Canadiens.

CANAFE *valorise*

- les gens
- le travail d'équipe
- l'intégrité
- l'excellence

L'organisation

À la fin de mars 2003, CANAFE comptait 160 employés, dont la plupart travaillaient à l'administration centrale, à Ottawa, exerçant un large éventail de fonctions

opérationnelles, administratives et de gestion. Le reste de l'effectif se répartit entre les bureaux de Montréal, Toronto et Vancouver, les principaux centres financiers du pays. Le personnel de ces bureaux est chargé de réaliser des activités de liaison et de conformité.

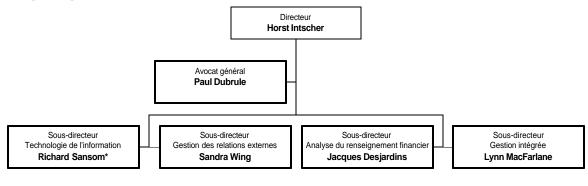
Le rôle de CANAFE est unique au Canada : recueillir, analyser et communiquer aux organismes chargés de l'application des lois et à d'autres organismes compétents des renseignements financiers ayant trait à des soupçons de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes. Sa fonction principale consiste à produire et à communiquer du renseignement financier.

Ces communications peuvent contribuer à la réussite des enquêtes et des poursuites relatives aux infractions de blanchiment d'argent ou aux infractions de financement d'activités terroristes. Lorsqu'elles sont faites à temps, elles peuvent également prévenir l'admission de personnes pouvant constituer un danger pour la protection et la sécurité du Canada et empêcher le transfert de fonds illégitimes au-delà des frontières canadiennes. Grâce aux efforts déployés par CANAFE et de nombreux collaborateurs pour rendre le crime non rentable, le Canada et le monde deviennent des lieux plus sûrs.

CANAFE a à sa tête un directeur, nommé par le gouverneur en conseil, qui possède les pouvoirs conférés aux administrateurs généraux des ministères ainsi que ceux d'un employeur distinct. Le directeur est tenu de présenter à l'occasion au ministre des Finances des rapports sur l'exercice de ces pouvoirs et des fonctions autorisées par la *Loi*.

Comme le démontre l'organigramme ci-dessous, CANAFE a vécu un certain nombre de changements organisationnels au cours de l'exercice 2002-2003. Parmi ceux-ci, notons le regroupement des fonctions de lutte contre le blanchiment d'argent et de lutte contre le financement des activités terroristes en un seul grand secteur, celui de l'Analyse du renseignement financier.

Organigramme



^{*}M. Sansom a pris sa retraite à la fin du mois d'août 2003. M^{me} Corinne Charette assume maintenant les fonctions de sous-directeur de la Technologie de l'information.

L'année en perspective : la communication du renseignement financier

Le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes sont des activités pouvant être lo urdes de conséquences pour la protection et la sécurité du Canada.

Les produits de la criminalité compromettent l'intégrité des institutions et des systèmes financiers légitimes et fournissent au crime organisé les fonds dont il a besoin pour mener d'autres activités criminelles. Le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes sont des phénomènes mondiaux, et les formes qu'ils prennent sont nombreuses et peuvent être très perfectionnées.

Les crimes motivés par le lucre se concrétisent en diverses activités illégales, allant du trafic de stupéfiants et de la contrebande à la fraude, à l'extorsion et à la corruption. Le financement des activités terroristes, bien qu'il soit souvent tiré de sources légitimes comme les organismes de bienfaisance et les dons de particuliers, provient dans une large mesure de sources criminelles.

L'ampleur des produits de la criminalité tirés du blanchiment d'argent est grande et ceux-ci représentent, selon le Fonds monétaire international, entre 2 et 5 pour cent du produit intérieur brut à l'échelle mondiale.

En 2002-2003, CANAFE est devenu une unité du renseignement financier à part entière et a commencé à contribuer, au pays et à l'étranger, à la lutte menée contre les activités du crime organisé. Au cours de sa première année complète de fonctionnement, il a transmis 103 communications de renseignements financiers aux organismes chargés de l'application des lois et aux organismes de sécurité.

Le traitement des déclarations

En 2002-2003, CANAFE a assisté à l'entrée en vigueur d'importants nouveaux règlements visant à lui permettre de recevoir toutes les déclarations prescrites. Outre les déclarations d'opérations douteuses sur le blanchiment d'argent, CANAFE reçoit désormais :

- les déclarations relatives a ux télévirements faisant appel au réseau SWIFT*, depuis le 12 juin 2002, et aux télévirements ne faisant pas appel au réseau SWIFT, depuis le 31 mars 2003;
- les déclarations d'opérations douteuses sur le financement des activités terroristes, depuis le 12 juin 2002;
- les déclarations de biens appartenant à un groupe terroriste, depuis le 12 juin 2002;

^{*} La Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication (SWIFT) est une coopérative de la communauté bancaire internationale qui administre un système global de traitement de données pour la transmission de messages financiers.

- les rapports de saisie concernant des mouvements transfrontaliers d'espèces, depuis le 6 janvier 2003;
- les déclarations des mouvements transfrontaliers d'espèces (de 10 000 \$ ou plus), depuis le 6 janvier 2003;
- les déclarations relatives aux opérations importantes en espèces (de 10 000 \$ ou plus), depuis le 31 janvier 2003.

Les nouvelles sources de déclaration ont donné lieu à une très forte augmentation du volume de déclarations reçues. À la fin de mars 2003, le nombre total de déclarations, toutes sources confondues, atteignait 2,2 millions, dont 99 % empruntaient une forme électronique. Par comparaison, 3 718 déclarations ont été reçues au cours de la période de novembre 2001, date à laquelle CANAFE est devenu fonctionnel, au 31 mars 2002.

Le travail de mise en fonction graduelle des sources de déclaration a été l'un des principaux défis de CANAFE en 2002-2003, défi qu'il a su relever. L'instauration d'ententes automatisées devant lui permettre d'accueillir chaque nouvelle source de déclaration importante a exigé une planification et des compétences considérables. L'arrivée quotidienne, et en grand nombre, de nouvelles déclarations d'opérations financières a amené CANAFE à mettre en place des systèmes de technologie de l'information à la hauteur de la situation. De plus, CANAFE a énormément travaillé à informer les entités déclarantes sur leurs obligations en matière de déclaration. Dans la mesure du possible, il a facilité la transmission de leurs déclarations et fourni des instruments pour leur préparation.

Une capacité d'analyse en expansion

Ces nouvelles déclarations ont par ailleurs obligé CANAFE à élargir très rapidement sa base de données analytique et, ce faisant, à consolider sa fonction d'analyse – l'essence même de ses activités.

Tout en gérant l'augmentation du volume de renseignements reçus, CANAFE a travaillé au renforcement de sa capacité d'analyse, en particulier en ce qui touche le financement des activités terroristes et les menaces à la sécurité du Canada. Grâce à des investissements couronnés de succès dans le recrutement et l'apprentissage, CANAFE a mis en place une équipe d'analystes très compétents. Une série d'outils technologiques de base a également été adoptée pour aider les analystes à faire les tris nécessaires dans la vaste gamme de données reçues afin de déceler les cas devant être soumis à un examen plus rigoureux.

La technologie de l'information demeurera importante pour les activités de CANAFE, et une priorité et un défi constants consisteront à mettre au point des instruments d'analyse de plus en plus perfectionnés, au moyen du couplage des données et de l'intelligence artificielle, pour faciliter le travail des analystes.

La consultation des organismes chargés de l'application des lois et des services du renseignement

La production d'un renseignement financier de premier ordre par CANAFE va de pair avec la tâche consistant à s'assurer que les organismes chargés de l'application des lois et les services du renseignement reconnaissent pleinement la valeur et l'utilité de ces renseignements aux fins de leurs enquêtes. Pour ce faire, CANAFE a mené des consultations auprès du SCRS et des organismes chargés de l'application des lois, partout au pays, et elles ont marqué l'exercice 2002-2003.

CANAFE a également travaillé avec les organismes chargés de l'application des lois afin de mettre en place des mécanismes officiels et officieux destinés à recueillir leurs commentaires sur l'utilité de ce qu'il leur fournit pour leurs enquêtes. C'est ainsi que CANAFE a reçu des suggestions de ces organismes visant à améliorer la présentation des communications de renseignements. Il en assure actuellement le suivi. Les commentaires recueillis sont d'une importance capitale, car ils permettent à CANAFE de voir à ce que les renseignements communiqués contribuent efficacement aux enquêtes nouvelles ou en cours sur le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

Assurer la conformité

En 2002-2003, un aspect important des activités de CANAFE se rattachait à la question de la conformité. Étant donné qu'il existe plus de 100 000 entités déclarantes possibles, l'adoption d'approches efficaces dans l'optique de la conformité est un défi constant. CANAFE a veillé à ce que les entités déclarantes soient au courant de leurs obligations en matière de déclaration, et il a travaillé en collaboration avec elles et avec leurs associations pour faciliter la mise en œuvre de programmes et de pratiques de conformité efficaces.

CANAFE a également amorcé des discussions avec les organismes de réglementation fédéraux et provinciaux sur les moyens d'optimiser l'efficacité des mesures de conformité, en évitant le plus possible les chevauchements. Des modifications doivent être apportées à la *Loi*, qui permettront l'échange de renseignements de conformité; elles font actuellement l'objet du projet de loi C-17 qui a été déposé au Parlement.

D'autres efforts ont consisté à ancrer le programme de conformité sur des bases solides. Une stratégie et un cadre de conformité ont été élaborés, mettant l'accent sur les approches à adopter en matière de surveillance, d'assurance de la qualité, d'évaluation du risque et de vérification. Elles prennent des formes variées, de questionnaires d'autoévaluation aux visites sur les lieux.

Un cadre de gestion du risque a été dressé pour déceler les secteurs ou les entités qui présentent un risque élevé de non-conformité. En outre, des interventions sur mesure sont élaborées pour dissiper des inquiétudes spécifiques. Le déploiement intégral de ces efforts constituera une priorité en 2003-2004.

Le renforcement des relations internationales

Sur la scène internationale, CANAFE a travaillé activement à la consolidation de sa position dans la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, et il s'est penché sur l'accroissement de ses sources de renseignements.

En juin 2002, CANAFE est devenu membre du Groupe Egmont, une association internationale d'URF qui travaillent en collaboration pour mieux soutenir leurs programmes respectifs de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

L'adhésion de CANAFE au Groupe Egmont lui a facilité la tâche pour conclure des protocoles d'entente avec d'autres unités du renseignement financier de l'étranger en vue de permettre l'échange de renseignements. Au 31 mars 2003, CANAFE avait conclu ses cinq premières ententes, soit avec l'Australie, la Belgique, la Royaume-Uni, le Mexique et les États-Unis.

L'amélioration de l'efficacité organisationnelle

En tant qu'organisation, CANAFE a pris des mesures importantes pour améliorer et renforcer son efficacité. Il a examiné sa structure organisationnelle et l'a modifiée afin d'accroître sa capacité d'analyse et son aptitude à gérer efficacement ses relations avec un nombre croissant d'intervenants externes.

Pour consolider son aptitude à attirer, perfectionner et maintenir en poste des employés de haut calibre, CANAFE a mis au point une approche fondée sur les compétences en ce qui touche la gestion des ressources humaines, instauré un processus complet de gestion du rendement et investi dans des activités d'apprentissage pour que les employés puissent acquérir l'éventail des compétences dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs fonctions de plus en plus complexes. L'achèvement du premier processus de planification stratégique de CANAFE a largement contribué à la planification de ses activités et à l'établissement de ses priorités, et il permettra à l'organisation d'adopter un cadre intégré de planification et de gestion du rendement. De plus, un plan de vérification interne a également été dressé et sa réalisation se poursuivra en 2003-2004.

La mise en œuvre couronnée de succès de ces initiatives marque la transition de CANAFE pour devenir un organisme bien établi, doté d'un effectif complet et de procédés de travail bien définis. Elle donne à l'organisme ce dont il a besoin pour jouer un rôle important dans la lutte nationale et internationale contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

Rapport sur le rendement

En tant qu'organisme récemment créé, CANAFE a consacré la majeure partie de son temps à bâtir sa fondation. En établissant l'infrastructure, les systèmes, les ressources humaines, les politiques, les procédures et les relations nécessaires, CANAFE a pu se diriger vers l'exécution de son mandat. Comme ce fut le cas l'an dernier, le présent rapport fait largement état de ces activités pour évaluer le

rendement de l'organisation, car elles sont le signe avant-coureur d'un rendement élevé soutenu dans l'avenir. Le rapport est présenté de manière à établir un lien direct avec le Rapport sur les plans et les priorités du même exercice, pour permettre au lecteur de suivre les progrès accomplis.

Étant donné que CANAFE fonctionne désormais à plein régime, que son plan stratégique est en place et que la préparation d'un cadre intégré de gestion est amorcée, les rapports futurs seront de plus en plus ciblés et axés sur les résultats. Pour l'exercice dont il est actuellement question, nous avons fourni, dans la mesure du possible, des données comparatives dans le tableau débutant ci-après.

CANAFE présente également un Rapport annuel, que l'on peut consulter à l'adresse http://www.canafe.gc.ca.

Rapport sur le rendement de 2002-2003

Résultat stratégique

Détection, prévention et dissuasion du recyclage des produits de la criminalité et du financement des activités terroristes

CANAFE est chargé de communiquer des renseignements financiers lorsqu'il a des motifs raisonnables de soupçonner qu'ils seraient utiles aux fins d'enquête ou de poursuite relativement à une infraction de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes. Il contribue à la protection et à la sécurité du Canada en détectant et en dissuadant la perpétration de ces crimes.

Ses dépenses réelles pour 2002-2003 se sont élevées à 40,9 millions de dollars.

Principales relations

CANAFE a établi des relations autant avec ceux qui lui transmettent des renseignements qu'avec ceux à qui il en communique. Son efficacité dépend de la qualité des liens qu'il tisse avec tout un réseau de partenaires internes et externes et d'autres intervenants fédéraux : les ministères, les entités et les intermédiaires financiers qui lui transmettent des déclarations, les organismes chargés de l'application des lois, les organismes de sécurité et les unités du renseignement financier de l'étranger. Veuillez consulter l'annexe 4 pour obtenir de plus amples renseignements sur ce réseau de relations.

Objectifs clés et résultats généraux

Objective close of recurrence generalized		
Priorités	Principaux résultats	
Communiquer des renseignements financiers de grande qualité	103 communications de renseignements financiers ont été faites aux organismes chargés de l'application des lois, aux organismes de sécurité nationale et aux autres autorités compétentes, portant sur des opérations financières douteuses totalisant environ 460 millions de dollars.	
Faire preuve de leadership en matière de cybergouvernement	99 % des déclarations sont transférées par voie électronique et les systèmes requis ont été mis en place pour gérer le nombre toujours croissant de déclarations transmises, qui est passé de 3 718 en 2001-2002 à 2,2 millions en 2002-2003.	
Être un employeur exemplaire	Les capacités organisationnelle et analytique de CANAFE ont été renforcées grâce à des campagnes de recrutement nationales couronnées de succès et à des investissements marqués dans l'apprentissage.	

Présentation des réalis	sations pour chacun des résultats prévus du	
Rapport sur les plans et les priorités de 2002-2003		
Résultat n° 1 Analyse déceler l	et évaluation des renseignements dans le but de les activités et les comportements types de recyclage luits de la criminalité et de financement des activités es Réalisations Depuis le 31 mars 2003, toutes les dispositions de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes sont en vigueur. CANAFE reçoit maintenant les catégories de déclarations suivantes : • déclaration des opérations douteuses sur le	
	 blanchiment d'argent (depuis le 8 novembre 2001); déclaration des opérations douteuses sur le financement des activités terroristes (depuis le 12 juin 2002); déclaration de biens appartenant à un groupe terroriste (depuis le 12 juin 2002); déclaration des télévirements internationaux faisant appel au réseau SWIFT* (depuis le 12 juin 2002); rapports de saisie concernant des mouvements transfrontaliers d'espèces (depuis le 6 janvier 2003); déclaration des mouvements transfrontaliers d'espèces (depuis le 6 janvier 2003); déclaration des opérations importantes en espèces (depuis le 31 janvier 2003); déclaration des télévirements 	

_

internationaux ne faisant pas appel au réseau SWIFT (depuis le 31 mars 2003).

^{*} La Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication (SWIFT) est une coopérative de la communauté bancaire internationale qui administre un système global de traitement de données pour la transmission de messages financiers.

Priorités	Réalisations
Élargir l'infrastructure actuelle de la technologie de l'information (TI) pour pouvoir recevoir des déclarations sur les télévirements, les mouvements transfrontaliers d'espèces et d'effets et les opérations importantes en espèces	En collaboration avec les entités déclarantes, le personnel de la TI a conçu et mis en place différents outils accessibles dans l'Internet afin de faciliter la transmission des déclarations. Il a également fourni des outils visant à faciliter la préparation de ces déclarations.
	Pour aider les petites et moyennes entités déclarantes dont la fréquence de déclaration est faible, CANAFE a conçu le <i>Logiciel de production de déclarations de CANAFE</i> (LPDC). Il peut être téléchargé sans frais par toutes les entités déclarantes, à partir de l'Internet.
	Une moyenne de 5 700 déclarations financières ont été reçues par jour, ce qui équivaut à 2,2 millions de déclarations pour l'exercice, dont : • 17 195 déclarations d'opérations douteuses; • 1 879 708 déclarations d'opérations importantes en espèces; • 226 271 déclarations de télévirements.
Obtenir l'accès aux bases de données des organismes chargés de l'application de la loi et aux bases de données publiques et commerciales	CANAFE a obtenu l'accès à la base de données du Centre d'information de la police canadienne (CIPC) et a entamé des négociations avec les autres services de police du pays en vue d'avoir accès à d'autres bases de données clés en matière d'application de la loi.

Priorités	Réalisations
Recruter, former et	Les activités de recrutement de 2002-2003 ont été
assurer le	guidées par le désir d'achever le plus possible la
perfectionnement des	mise en place de l'équipe d'analystes de CANAFE.
analystes afin de bâtir	Par le biais d'une campagne de recrutement
une équipe d'agents de	nationale, neuf nouveaux analystes des plus
classe mondiale	qualifiés ont été embauchés au cours de l'exercice.
	Diverses possibilités de formation officielles et
	officieuses ont été offertes aux analyses. Un
	programme officiel d'apprentissage a été élaboré à
	leur intention et devrait être mis en œuvre en 2003-
	2004. Même si plusieurs analystes ont déjà reçu
	cette formation, le nouveau programme verra à
	combler toutes les lacunes possibles.
Veiller au respect des	Les bureaux régionaux sont maintenant fonctionnels.
exigences en matière de	Leurs agents assurent des fonctions de liaison et de
déclaration, de tenue de	conformité.
documents et	
d'identification des clients	Un cadre stratégique en matière de conformité a été établi.
	etabii.
	Des examens d'assurance de la qualité sont
	effectués régulièrement.
	Des politiques et des procédures en matière
	d'examen de la conformité sont en cours
	d'élaboration et devraient être mises en œuvre en
	2003-2004. La formation visant à autoriser les
	agents de conformité à mener des activités de
	conformité se donnera également en 2003-2004.
Recenser les entités	Un modèle détaillé d'évaluation du riegue a été
déclarantes qui ont le	Un modèle détaillé d'évaluation du risque a été élaboré afin de déterminer et d'évaluer les risques
plus besoin d'accroître	possibles d'inobservation de la <i>Loi</i> . Un plus grand
leur niveau d'observation	nombre de ressources de conformité sont attribuées
de la <i>Loi</i>	aux secteurs d'activité les plus à risque.

Priorités	Réalisations
Voir à ce que les entités déclarantes aient une compréhension en profondeur des exigences de la <i>Loi</i> qui s'appliquent à elles	Plus de 400 activités de liaison se sont déroulées du 1 ^{er} avril 2002 au 31 mars 2003 auprès des entités déclarantes, des organismes de réglementation et des associations. Elles ont pris la forme d'exposés, de visites sur les lieux, d'entrevues avec les médias, d'articles de journaux spécialisés, de feuillets d'information, de participation à des salons professionnels et de conférences à des groupes cibles.
Accroître le potentiel de rayonnement auprès des entités déclarantes, des associations nationales et des organismes d'autoréglementation afin de communiquer les exigences relatives à la <i>Loi</i> et aux règlements	CANAFE a rencontré plus de 50 organismes de réglementation de différents secteurs, tels que les valeurs mobilières, l'immobilier, les coopératives de crédit, les caisses populaires, les sociétés de fiducie et de prêt, l'assurance vie, les casinos et la profession comptable. La liste des organismes de réglementation qui ont été rencontrés se trouve à l'annexe 4.
	Le Centre d'appels, établi en 2001-2002 pour répondre aux demandes d'information des entités déclarantes, du public et des médias, a reçu 2 587 appels entre le 1 ^{er} avril 2002 et le 31 mars 2003. Environ un quart de ces appels ont été acheminés à un agent de conformité régional ou de l'administration centrale, car ils requéraient une réponse plus détaillée ou un suivi.
Élaborer des processus efficaces visant à vérifier la qualité des déclarations reçues et à assurer le suivi nécessaire	Un système automatisé a été développé afin de repérer les erreurs pouvant se glisser dans les divers champs des déclarations électroniques. Si des faiblesses importantes sont décelées dans les déclarations, un suivi est effectué auprès des entités concernées afin de voir comment on peut améliorer la qualité de leurs déclarations.
Conclure des partenariats efficaces avec les organismes de réglementation des niveaux fédéral et provincial afin de garantir l'observation de la <i>Loi</i>	Du travail a été effectué afin de renforcer les partenariats entre CANAFE et les organismes de réglementation des niveaux fédéral et provincial, en anticipation de l'adoption du projet de loi C-17 autorisant CANAFE à échanger des renseignements de conformité.

Résultat n° 2 Établissement de motifs raisonnables de soupçonner que des renseignements concernant certaines opérations financières seraient utiles aux fins d'enquêtes ou de poursuites liées à la perpétration d'infractions de recyclage des produits de la criminalité ou de financement d'activités terroristes		
Priorités	Réalisations	
Mettre en œuvre des processus de décision et d'examen	Les politiques et les procédures du Comité de divulgation ont été élaborées et approuvées par le Comité de la haute direction.	
	Chaque cas relevé fait l'objet d'un rapport analytique qui présente le détail de tous les renseignements disponibles et les indicateurs de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes qui s'y rapportent. Le Comité de divulgation se fonde sur ce rapport pour décider si le cas doit faire l'objet d'une communication de renseignements désignés ou non.	
	Un dossier est tenu pour chacune des décisions prises, présentant les raisons qui justifient la décision, y compris les renseignements qui ont donné naissance aux motifs raisonnables de soupçonner.	
Résultat n° 3 Communication de renseignements désignés pouvant être utiles aux fins d'enquêtes ou de poursuites liées à la perpétration d'infractions de recyclage des produits de la criminalité ou de financement d'activités terroristes		
Priorités	Réalisations	
Communiquer les renseignements en temps opportun aux organismes compétents	 En tout, 103 communications de renseignements ont été effectuées durant l'exercice : 78 d'entre elles étaient liées à des soupçons de blanchiment d'argent; 24 portaient sur des soupçons de financement d'activités terroristes; 1 concernait à la fois des soupçons de blanchiment d'argent et des soupçons de financement d'activités terroristes. 	

Priorités	Réalisations
Bien cibler les communications sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes qui sont faites aux services de police ou aux services du renseignement compétents	Les communications de renseignements ont été faites à : • 13 organismes chargés de l'application des lois et d'autres organismes d'un peu partout au Canada, y compris la GRC, le SCRS et l'ADRC; • des unités du renseignement financier de l'étranger avec lesquelles CANAFE a conclu un protocole d'entente pour l'échange de renseignements.
	Les analystes de CANAFE ont mis au jour des opérations financières douteuses d'une valeur approximative de 460 millions de dollars, soupçonnées d'être liées au blanchiment d'argent ou au financement d'activités terroristes. Ce montant se fonde sur les renseignements qui ont été déclarés.
Encourager et faciliter la réception de renseignements transmis volontairement, particulièrement de la part des organismes d'application de la loi, afin de mieux cibler les communications	CANAFE a continué à recevoir des renseignements transmis volontairement par les organismes chargés de l'application des lois, les organismes de sécurité et le public. Ces renseignements se sont avérés très utiles et ont permis à CANAFE de pouvoir communiquer des renseignements pertinents en temps opportun.
Obtenir de la rétroaction sur les communications de renseignements en vue d'améliorer les processus d'analyse et de communication de ces renseignements	Des mécanismes officiels et officieux visant à obtenir de la rétroaction ont été mis en place. Les mécanismes officieux comprennent des activités de liaison menées par les agents de CANAFE afin de connaître les niveaux de sensibilisation et de satisfaction à l'égard des communications de renseignements. Ce faisant, ils recueillent des suggestions pour les améliorer. Les mécanismes officiels visent à obtenir le même genre d'information, mais dans une forme plus objective et normalisée.

Priorités	Réalisations
	Dans l'ensemble, les communications de renseignements ont été accueillies favorablement et les bénéficiaires de ces produits participent activement au processus de rétroaction et de suggestions en vue de les améliorer.
Déterminer l'applicabilité de techniques de communication électronique de renseignements aux organismes d'application de la loi	La faisabilité de transmettre des communications de renseignements par voie électronique a été étudiée au cours des exercices de rétroaction officiels et officieux. Certaines communications ont été transmises par voie électronique sécurisée en 2002-2003 et CANAFE entend poursuivre dans cette voie afin que cette procédure soit couramment utilisée en 2003-2004.
étrangères e nouvelles init	nt de relations avec des entités nationales, t internationales pour mieux faire connaître les tiatives prises pour lutter contre le recyclage des a criminalité et le financement des activités
Priorités	Réalisations
Adhérer au Groupe Egmont (une organisation informelle composée d'URF et créée dans le but d'améliorer	CANAFE a adhéré au Groupe Egmont des cellules de renseignements financiers en juin 2002.
l'échange de renseignements entre ces unités ainsi que l'expertise et le potentiel de leurs effectifs)	CANAFE contribue au programme du Groupe Egmont en participant à trois importants groupes de travail, soit ceux traitant des questions juridiques, du rayonnement ainsi que de la formation et des communications. CANAFE participe également au sous-groupe de travail sur la technologie de l'information.
Conclure des protocoles d'entente pour l'échange de renseignements avec les URF de cinq pays prioritaires	Cinq protocoles d'entente ont été signés, soit avec l'Australie, la Belgique, le Mexique, le Royaume-Uni et les États-Unis.

Priorités	Réalisations
Déterminer les pays cibles pour la prochaine ronde de négociation de protocoles d'entente	CANAFE prévoit conclure d'autres protocoles d'entente d'ici la fin de 2003-2004 et il a dressé un plan d'action à cet effet.
Participer aux travaux du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) et du Groupe d'action financière des Caraïbes (GAFIC)	CANAFE a fait partie officiellement de la délégation canadienne lors de huit réunions du GAFI, contribuant ainsi à l'examen des quarante recommandations du GAFI pour combattre le blanchiment d'argent et participant aux échanges sur ses huit recommandations spéciales visant à combattre le financement des activités terroristes. De ces recommandations et des commentaires d'interprétation qui s'y rattachent découlera l'orientation future globale qui sera prise pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. CANAFE a participé également à deux réunions du GAFIC et à des séances les typologies qui lui ont permis de mieux comprendre les techniques utilisées dans ces deux domaines.
Participer aux forums du Canada et des États-Unis sur le terrorisme et la criminalité transfrontalière	CANAFE a participé au forum tenu entre le Canada et les États-Unis sur le crime transfrontalier, de même qu'à une conférence organisée par les États-Unis sur les Hawala.
Établir des liens avec les spécialistes en technologie de l'information d'autres entités nationales, étrangères et internationales	Les professionnels de la technologie de l'information de CANAFE ont établi des liens avec les entités nationales, étrangères et internationales. Ce personnel a également collaboré avec ses homologues des unités du renseignement financier de l'étranger en vue d'échanger des connaissances sur les exigences particulières de leurs systèmes de TI respectifs, de définir des normes communes de communication de données et de se tenir au fait des plus récents développements en matière d'outils et de techniques d'analyse. CANAFE contribue également aux initiatives de TI du Groupe Egmont en présidant un sous-groupe de travail chargé des normes communes à établir en matière de données et de communications.

Résultat nº 5	Sensibilisation accrue du public et meilleure compréhension des
	questions relatives au recyclage des produits de la criminalité et
	au financement des activités terroristes, y compris les
	répercussions de ces problèmes sur la société canadienne

Priorités

Préparer et produire du matériel de communication et d'accroissement du potentiel de rayonnement en vue d'informer le grand public, les entités déclarantes et les autres intervenants sur la question du recyclage des produits de la criminalité, sur la *Loi* et sur le financement des activités terroristes

Réalisations

CANAFE a produit des dépliants et du matériel promotionnel et il a fait appel à certaines autres stratégies pour diffuser de l'information. Il a également tenu un site Web (<u>www.canafe.gc.ca</u>) ainsi qu'une ligne téléphonique sans frais, le 1 866 346-8722.

Au cours de l'exercice, le site Web de CANAFE a fait l'objet de 171 080 visites. Ce nombre se chiffrait à 99 000 l'an dernier.

CANAFE a conçu d'autres outils de communication, notamment un film-vidéo qui explique aux enquêteurs du domaine criminel en quoi les renseignements financiers fournis par CANAFE peuvent alimenter leur travail.

CANAFE a effectué son troisième sondage annuel sur l'opinion publique et a obtenu des résultats semblables à ceux du sondage précédent, dont les suivants :

- 9 Canadiens sur 10 connaissent l'expression « blanchiment d'argent » et 42 % disent bien comprendre ce phénomène;
- près de 4 Canadiens sur 5 croient que de l'argent est recueilli ou circule au Canada dans le but de financer des activités terroristes:
- 58 % des Canadiens associent le blanchiment d'argent au trafic de stupéfiants.

Priorités	Réalisations
Rendre compte au Parlement, aux autres ministères et aux partenaires	Le premier Rapport annuel de CANAFE a été déposé au Parlement le 5 novembre 2002.
internationaux en ce qui a trait aux responsabilités, aux activités et aux objectifs de CANAFE	Le Rapport sur le rendement de CANAFE pour l'exercice 2001-2002 a été déposé au Parlement le 7 novembre 2002.
	Le Rapport sur les plans et les priorités de CANAFE pour les exercices 2003-2004 à 2005-2006 a été déposé au Parlement le 31 mars 2003.

Résultat nº 6 (Création d'un milieu de travail de classe internationale où les				
C	compétences et les contributions des employés sont valorisées				
	et reconnues et qui reflète la diversité culturelle et ethnique du				
	Canada				
Priorité	s	Réalisations			
Recruter des cano prometteurs		Une campagne nationale de recrutement s'est très bien déroulée et a permis d'intéresser 2 500 candidats. CANAFE a donc pu choisir neuf personnes de très haut calibre parmi ceux-ci afin de combler des postes au nouveau Secteur de l'analyse du renseignement financier. CANAFE s'est doté d'un effectif hautement qualifié et très diversifié : • des analystes de haut niveau proviennent d'une vaste gamme de disciplines, notamment la juricomptabilité, le droit, l'enquête criminelle, l'analyse du renseignement, le système bancaire et le courtage; • les secteurs privé et public sont également représentés; • la moyenne d'âge est inférieure à 40 ans; • les minorités visibles représentent 13,75 % de l'effectif (par rapport à une disponibilité de 8 % sur le marché*); • les femmes représentent 47,5 % de l'effectif (par rapport à une disponibilité 2,2 % sur le marché*); • les personnel autochtone constitue 0,63 % de l'effectif (par rapport à une disponibilité 2,2 % sur le marché*); • les personnes handicapées représentent 2,5 % de l'effectif (par rapport à une disponibilité 6,5 % sur le marché*).			

_

^{*} Sources : Enquête sur la santé et les limitations d'activités de 1991 et Tableaux concernant les citoyennes et les citoyens canadiens

Priorités	Réalisations
Établir une infrastructure afin d'appuyer les responsabilités de CANAFE en matière de recyclage des produits de la criminalité et ses nouvelles responsabilités en matière de financement des activités terroristes	CANAFE a effectué un examen de son efficacité organisationnelle. En regroupant, en novembre 2002, toutes ses fonctions d'analyse sous un même secteur, l'Analyse du renseignement financier, il a pu rehausser l'accent mis sur les communications de renseignements, accroître sa capacité d'analyse et améliorer son habileté à fournir des renseignements stratégiques sur le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.
Assurer la sécurité tout en protégeant les droits et les libertés des personnes	CANAFE a élaboré sa propre politique de sécurité, qui se fonde sur la nouvelle politique de sécurité du gouvernement du Canada. Il prévoit la mettre en vigueur en 2003-2004. Un programme officiel de sensibilisation à la sécurité est en cours d'élaboration, fondé sur la politique de sécurité de CANAFE.
	Tous les agents contractuels sont tenus de signer une entente de non-communication de renseignements.
	Une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée concernant la base de données analytique de CANAFE a été entreprise en 2002-2003.
	Tous les employés de CANAFE doivent connaître et comprendre les exigences de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes à l'égard de la protection des renseignements personnels sous la responsabilité de CANAFE.
Faire une évaluation de CANAFE et de ses partenaires dans le cadre d'un processus d'examen continu	CANAFE participe à l'Initiative nationale de lutte contre le blanchiment d'argent. Une évaluation quinquennale est prévue et devrait avoir lieu au cours de l'hiver 2004. La liste des participants se trouve à l'annexe 2.

Priorités	Réalisations
	CANAFE participe également à l'Initiative de sécurité publique et d'antiterrorisme. Des indicateurs de rendement ont été définis afin de pouvoir évaluer cette initiative. La liste des participants se trouve également à l'annexe 2. Le Bureau du vérificateur général prévoit effectuer, en 2004, une vérification de l'initiative du Canada en matière de lutte contre le
Poursuivre l'application	blanchiment d'argent. En 2002-2003, CANAFE a investi l'équivalent de
d'une stratégie propre à créer une organisation innovatrice de classe internationale	4 % de sa masse salariale dans l'apprentissage et il prévoit doubler cet apport l'an prochain. Cela permettra d'offrir aux employés les outils dont ils ont besoin pour acquérir l'éventail de compétences requises pour exercer leurs fonctions de plus en plus complexes et exigeantes.
	Un programme de formation en leadership a été élaboré à l'intention de tous les gestionnaires et les superviseurs; il sera mis en œuvre en 2003-2004.
	CANAFE a mis au point une approche fondée sur les compétences en ce qui touche la gestion des ressources humaines, qui met l'accent sur le domaine spécialisé de l'analyse du renseignement financier.
	Les stratégies de rémunération de CANAFE sont revues annuellement dans le but de demeurer concurrentiel avec les secteurs privé et public.
	Un plan stratégique a été élaboré en 2002-2003, définissant les buts et les objectifs de CANAFE pour les exercices 2003-2004 à 2005-2006.
	Les travaux d'élaboration d'un plan intégré de gestion du rendement de CANAFE ont débuté.
	Une évaluation de la fonction de gestion de l'information ainsi qu'une évaluation des pratiques de gestion moderne sont également en cours.

Liens avec les programmes, les ressources et les résultats				
Résu	ltat n° 1			
Analyse et évaluation	on des renseignements			
Dépenses prévues Dépenses réelles				
23 119 000 \$	22 873 000 \$			
Résu	ltat n° 2			
Établissement de motifs r	raisonnables de soupçonner			
Dépenses prévues	Dépenses réelles			
857 000 \$	817 000 \$			
Résu	ltat n° 3			
	de renseignements			
Dépenses prévues	Dépenses réelles			
1 595 000 \$	1 634 000 \$			
	ltat n ^o 4			
_	ations			
Dépenses prévues	Dépenses réelles			
1 124 000 \$ 1 225 000 \$				
Résu	ltat n° 5			
Sensibilisa	ition du public			
Dépenses prévues	Dépenses réelles			
1 558 000 \$	1 634 000 \$			
Résu	ltat n° 6			
	classe internationale			
Dépenses prévues Dépenses réelles				
12 777 000 \$	12 663 000 \$			
т	otal			
Dépenses prévues	Dépenses réelles			
41 030 000 \$	40 846 000 \$			

Méthodes de gestion

Modernisation de la fonction de contrôleur

- Début du travail d'autoévaluation de la fonction de gestion moderne
- Début du travail d'autoévaluation de la fonction de gestion de l'information
- Élaboration d'un plan de vérification interne et établissement des vérifications à effectuer au cours de l'exercice 2003-2004
- Élaboration du plan stratégique de CANAFE pour 2003-2006 et préparatifs en vue de sa mise en oeuvre
- Amorce de l'élaboration d'un cadre intégré de mesure du rendement pour CANAFE

Gestion des ressources humaines

- Signature des ententes de rendement de 2003-2004 par tous les employés et les gestionnaires
- Élaboration de profils de compétences pour les analystes du Secteur de l'analyse du renseignement financier afin de faciliter l'établissement des orientations à prendre en matière de recrutement, d'apprentissage et de gestion du rendement
- Examen des stratégies de rémunération dans le but de demeurer concurrentiel avec les secteurs privé et public
- Investissement en apprentissage d'une somme équivalant à 4 pour cent de la masse salariale
- Progrès importants réalisés dans la conception d'un programme de leadership destiné à tous les gestionnaires et superviseurs de CANAFE

Annexe 1 - Tableaux financiers

Tableau 1 – Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars) 2002-2003				
Crédit	t .	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada				
30	Dépenses de fonctionnement	38,5	39,8	38,5
-	Dépenses en capital	-	-	-
-	Subventions et contributions	-	-	-
(S)	Ministre des Finances – Traitement et allocation pour automobile	-	-	-
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2,5	2,4	2,4
	Total pour le Centre	41,0	42,2	40,9

Remarque:

CANAFÉ a reçu des autorisations additionnelles totalisant 1,2 million de dollars, qui se répartissent comme suit :

- augmentations économiques 0,8 M\$;
- disposition de report 0,4 M\$;
- fonds reçus du Fonds d'innovation de la modernisation de la fonction de contrôleur 0,1 M\$;
- réduction des primes d'avantages sociaux des employés (0,1 M\$).

Tableau 2 - Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues du Centre par opposition aux dépenses réelles (en millions de dollars) 2002-2003 Détection et dissuasion du recyclage des produits de la criminalité et du financement des Dépenses Autorisations Dépenses activités terroristes réelles prévues totales ETP 200 200 160* **Fonctionnement** 41.0 42.2 40.9 Capital Subventions et contributions 41,0 42,2 Total des dépenses brutes 40.9 Moins: Recettes disponibles Total des dépenses nettes 41,0 42,2 40.9 Autres recettes et dépenses Recettes non disponibles Coût des services offerts par d'autres 1,1 1.1 1,1 ministères 42,1 Coût net du programme 43,3 42,0

Cet examen a eu pour effet de ralentir les activités de recrutement de CANAFE et de mettre l'accent sur les fonctions liées directement à sa capacité d'analyse. Terminé en novembre 2002, l'examen a mené à la mise en oeuvre d'une nouvelle structure organisationnelle et à la reprise progressive des activités de recrutement.

^{*} En juin 2002, CANAFE a entamé un examen de son efficacité organisationnelle afin de s'assurer que les structures organisationnelles et les méthodes de gouvernance appropriées étaient en place et que les ressources étaient adéquatement réparties.

Tableau 3 – Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Comparaison historique des dépenses prévues par opposition aux dépenses réelles (en millions de dollars)					
Détection et dissuasion du recyclage des produits de la criminalité et du Dépenses Dépenses financement des réelles réelles activités terroristes 2000-2001 2001-2002		2002-2003 Dépenses Autorisations Dépenses prévues totales réelles			
Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada	16,7	35,8	41,0	42,2	40,9
Total	16,7	35,8	41,0	42,2	40,9

Annexe 2 – Initiatives horizontales

1. Initiative nationale de lutte contre le blanchiment d'argent

L'Initiative nationale de lutte contre le blanchiment d'argent est un projet collectif, coordonné par un certain nombre de partenaires importants. CANAFE a reçu une somme de 26 300 000 \$ pour cette initiative, dont les partenaires fédéraux sont :

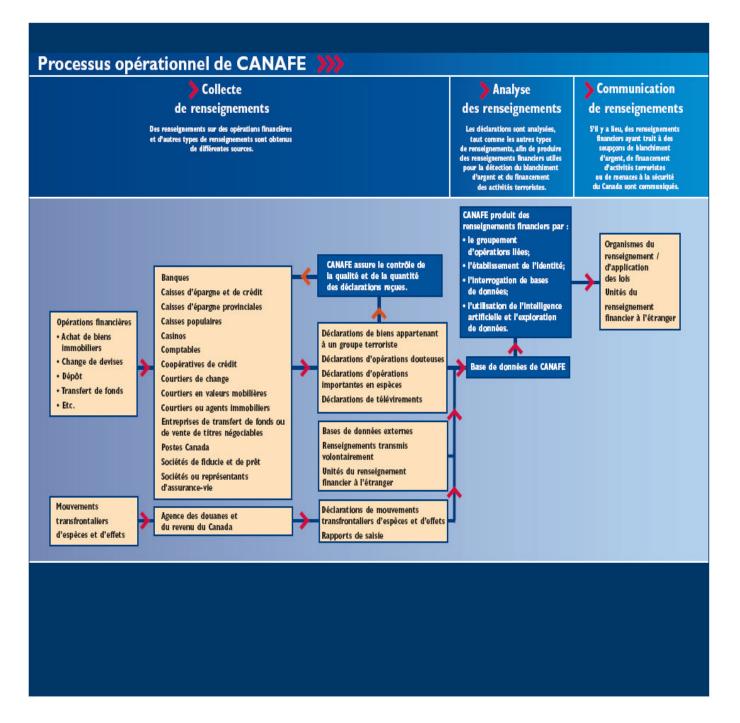
- la Gendarmerie royale du Canada;
- l'Agence des douanes et du revenu du Canada;
- le ministère de la Justice;
- Citoyenneté et Immigration Canada;
- le ministère des Finances.

2. Initiative de sécurité publique et d'antiterrorisme

En réponse aux attaques terroristes du 11 septembre 2001 et à l'accentuation de la menace terroriste qui a suivi, le gouvernement du Canada a adopté la *Loi antiterroriste* en décembre 2001. Au cours de l'exercice 2002-2003, CANAFE a reçu une somme de 14 700 000 \$ pour exercer ses responsabilités en ce qui a trait à la détection et à la dissuasion du financement des activités terroristes. CANAFE participe à cette initiative avec :

- l'Agence des douanes et du revenu du Canada;
- le Service canadien du renseignement de sécurité;
- Citoyenneté et Immigration Canada;
- le ministère de la Justice;
- la Gendarmerie royale du Canada.

Annexe 3 - Processus opérationnel de CANAFE



Annexe 4 – Principales relations de CANAFE

Entités déclarantes : entités qui **doivent** produire des déclarations à CANAFE

- les entités financières (y compris les banques, les coopératives de crédit, les caisses populaires, les sociétés de fiducie et de prêt, et les mandataires de Sa Majesté qui se livrent à l'acceptation de dépôts);
- les sociétés et les représentants d'assurance vie;
- les courtiers en valeurs mobilières, les gestionnaires de portefeuille et les conseillers en placement qui sont autorisés par les provinces;
- les personnes et les entités qui se livrent à des opérations de change;
- les entreprises de transfert de fonds ou de vente de titres négociables (y compris les systèmes parallèles de remise de fonds tels que les Hawala, Hundi, Chitti, etc.);
- les mandataires de Sa Majesté qui se livrent à la vente de mandats;
- les comptables et les cabinets d'expertise comptable (lorsqu'ils exercent certaines activités pour le compte de leurs clients);
- les courtiers et les agents immobiliers (lorsqu'ils exercent certaines activités pour le compte de leurs clients);
- les casinos;
- les personnes et les entités qui importent au Canada ou en exportent des espèces ou des effets représentant d'importantes sommes d'argent.

Organismes chargés de l'application des lois et organismes de sécurité nationale : entités à qui CANAFE doit communiquer des renseignements

S'il a des motifs raisonnables de soupçonner que des renseignements seraient utiles aux fins d'enquête ou de poursuite relativement à une infraction de recyclage des produits de la criminalité ou à une infraction de financement d'activités terroristes, CANAFE **doit** communiquer ces renseignements aux forces policières compétentes, c'est-à-dire :

- à la Gendarmerie royale du Canada;
- aux services de police des niveaux provincial, territorial ou municipal du Canada.

S'il a des motifs raisonnables de soupçonner que des renseignements se rapporteraient à des menaces à la sécurité du Canada, CANAFE **doit** communiquer ces renseignements :

au Service canadien du renseignement de sécurité.

S'il a des motifs raisonnables de soupçonner que des renseignements seraient utiles aux fins d'enquête ou de poursuite relativement à une infraction de recyclage des produits de la criminalité ou à une infraction de financement d'activités terroristes et s'il estime que les renseignements se rapportent à une infraction, consommée ou non, d'évasion fiscale, y compris le non-paiement de droits, CANAFE doit communiquer ces renseignements :

• à l'Agence des douanes et du revenu du Canada.

S'il a des motifs raisonnables de soupçonner que des renseignements seraient utiles aux fins d'enquête ou de poursuite relativement à une infraction de recyclage des produits de la criminalité ou à une infraction de financement d'activités terroristes **et** s'il estime que les renseignements seraient utiles pour promouvoir, à l'échelle internationale, la justice et le respect des droits de la personne et l'interdiction de territoire aux personnes qui sont des criminels ou constituent un danger pour la sécurité, CANAFE **doit** communiquer ces renseignements :

• à Citoyenneté et Immigration Canada.

Unités du renseignement financier de l'étranger : entités à qui CANAFE peut communiquer des renseignements

S'il a des motifs raisonnables de soupçonner que des renseignements seraient utiles aux fins d'enquête ou de poursuite relativement à une infraction de recyclage des produits de la criminalité ou à une infraction de financement d'activités terroristes, ou à une infraction essentiellement similaire, **et** si le ministre des Finances a conclu un accord avec le gouvernement d'un État étranger ou une organisation internationale regroupant les gouvernements de plusieurs États étrangers, qui a des attributions similaires à celles de CANAFE, ce dernier **peut** communiquer ces renseignements à ces États étrangers ou à cette organisation internationale.

S'il a des motifs raisonnables de soupçonner que des renseignements seraient utiles aux fins d'enquête ou de poursuite relativement à une infraction de recyclage des produits de la criminalité ou à une infraction de financement d'activités terroristes, ou à une infraction essentielle similaire, **et** si CANAFE a conclu un accord avec un organisme d'un État étranger qui a des attributions similaires aux siennes, CANAFE **peut** communiquer ces renseignements à cet organisme étranger.

Organismes de réglementation rencontrés par CANAFE

De nombreuses entités déclarantes sont supervisées par des organismes de réglementation qui veillent à ce qu'elles respectent certaines normes de conduite. Dans le cadre de ses activités de sensibilisation, CANAFE a étudié la possibilité de conclure des accords avec les organismes de réglementation afin de maximiser le rendement de son travail en matière de conformité et de minimiser les chevauchements réglementaires possibles. Le projet de loi C-17, dont le Parlement a été saisi, conférera à CANAFE la capacité de conclure des ententes avec les organismes de réglementation pour l'échange de renseignements de conformité.

Alberta

Alberta Gaming and Liquor Commission
Alberta Insurance Council
Alberta Superintendent of Financial Institutions
Alberta Securities Commission
Credit Union Deposit Guarantee Corporation of Alberta
Real Estate Council of Alberta

Colombie-Britannique

British Columbia Financial Institutions Commission
British Columbia Securities Commission
Credit Union Deposit Insurance Corporation of British Columbia
Insurance Council of British Columbia
Ministry of Public Safety and Solicitor General
Real Estate Council of British Columbia

Manitoba

Fédération des caisses populaires du Manitoba Insurance Council of Manitoba Société d'assurance-dépôts des caisses populaires Manitoba Securities Commission Manitoba Gaming Control Commission Manitoba Consumer and Corporate Affairs

Nouveau-Brunswick

Fédération des caisses populaires acadiennes
New Brunswick Credit Union Stabilization Fund
New Brunswick Securities Administrators Branch (Justice Department)
Office de stabilisation de la Fédération des caisses populaires acadiennes
Real Estate Association of New Brunswick

Terre-Neuve

Department of Government Services and Lands Newfoundland Credit Union Deposit Guarantee Corporation Securities Commission of Newfoundland

Nouvelle-Écosse

Credit Union Central of Nova Scotia
Nova Scotia Securities Commission
Department of Justice
Nova Scotia Alcohol & Gaming Authority
Nova Scotia Credit Union Deposit Insurance Corporation
Nova Scotia Environment and Labour (Financial Institutions Division)
Nova Scotia Real Estate Commission
Office of the Superintendent of Insurance

Territoires du Nord-Ouest

Registrar of Securities – Department of Justice Department of Finance – Government of NWT

Nunavut

Registrar of Securities – Department of Justice

Île-du-Prince-Édouard

Attorney General Securities Office

Ontario

Ontario Securities Commission
Alcohol and Gaming Commission of Ontario
Real Estate Council of Ontario (RECO)
Financial Services Commission of Ontario (FSCO)
Deposit Insurance Corporation of Ontario
Canadian Council of Insurance Regulators (CCIR)
Mutual Fund Dealers Association (MFDA)

Québec

Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ)
Chambre de la sécurité financière (CSF)
Régie des alcools, des courses et des jeux
Inspecteur général des institutions financières
Association des courtiers et agents immobiliers du Québec (ACAIQ)
Bureau des services financiers (BSF)
Société des casinos du Québec Inc.

Saskatchewan

Life Insurance Council of Saskatchewan Saskatchewan Liquor and Gaming Authority Securities Division of the Saskatchewan Financial Services Commission Saskatchewan Real Estate Commission Credit Union Deposit Guarantee Corporation

Yukon

Community of Safety Services

Au niveau national

Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM)